

CHANGEMENT
DE GAZ
dans votre commune

INVENTAIRE DE VOS APPAREILS
ALIMENTÉS AU GAZ NATUREL

Du 06 Avril 2021
au
23 Avril 2021

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Fin 2021, GRDF va procéder au changement de gaz naturel dans son réseau. Pour préparer l'arrivée de ce nouveau gaz, tout le matériel gaz doit être inventorié. C'est pourquoi vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres des courriers vous informant du déroulement de l'opération d'inventaire.

L'intervention est gratuite et dure environ 30 minutes. Votre présence est indispensable. Elle sera réalisée par la société JOGGIN (mandatée par GRDF et joignable au 04 65 65 01 31 (changementdegaz@joggin.eu)). Pour éviter tout type de démarchage commercial, vous devez vous fier à deux choses, Le logo GRDF et le logo de la société JOGGIN :



Vous pouvez aussi vérifier la liste des sociétés intervenantes sur le site suivant : www.grdf.fr/verif-prestataire. Votre mairie et la police municipale sont informées de l'identité des intervenants

Nous vous rappelons que l'accès à vos installations intérieures et à vos appareils alimentés au gaz naturel est indispensable pour préparer le futur changement de gaz. Seuls les techniciens JOGGIN ci-dessous sont habilités pour le recensement, réservez leurs le meilleur accueil possible dans le respect des règles sanitaires en vigueur,



- L'agent, qui frappe à votre porte, doit s'identifier avec le logo de l'entreprise qui vous a été communiqué dans le courrier GRDF. Il doit aussi vous présenter le logo GRDF. Il prend le temps de vous montrer son badge et sa lettre d'accréditation
- Il regarde tous vos appareils alimentés en gaz
- Il vous demande votre consentement pour l'utilisation des données recueillies lors de l'opération
- Il vous demande une signature sur tablette numérique (aucun document papier ne doit être signé)
- Il ne cherche pas à vendre des services, il ne vous demande pas votre facture de gaz, il ne vous fait rien payer



- Une personne se présente sans badge ou vous montre furtivement quelque-chose qui s'en approche
- On vous demande de signer des documents papiers
- On vous facture une prestation
- On vous demande de voir le détail de votre facture gaz
- On cherche à vous vendre des services
- On vous dit que votre chaudière ne fonctionnera pas avec le nouveau gaz et qu'il faut la changer, sans que vous ayez reçu un courrier de GRDF vous le précisant

Attention !

Ne signez rien sur support papier

Ne payez rien



Vous souhaitez en savoir plus sur le prochain changement de gaz dans notre commune

- Contactez le service Client GRDF :  N°Cristal 09 69 36 35 34 APPEL NON SURTAXE Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi – de 8h à 17h
- Ou rendez-vous sur le site : grdf.fr/changementdegaz
- Contactez votre commune ou la police municipale
- Visionnez le film changement de gaz : <https://youtu.be/hneRkOUjq8Y>